



Non respect d'une injonction de conclure

Par **DivorceComplice**, le **06/04/2011** à **17:29**

Bonjour,

Le JME a mis une injonction de conclure à mon mari qui n'a toujours pas déposé ses conclusions en divorce (les miennes ont été déposées depuis 9 mois). Il multiplie les audiences intermédiaires (audiences en incidents+appel+etc...) et refuse de conclure pour l'audience définitive.

L'injonction de conclure était au 3/03/2011. Nous sommes le 6/04/2011 et je n'ai toujours rien. Quel recours ai-je? Dois-je le signaler au JME? A quoi s'expose la partie adverse?

Merci de vos conseils